

Entreprise

14 novembre 2003

Un concept d'assurance santé et prévoyance taillé sur mesure pour les frontaliers

Par Catherine Garavaglia

A la suite de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux, les travailleurs frontaliers ont été contraints, pour eux et leur famille, de choisir entre le système de caisse maladie français et le suisse. Ce choix n'est pas sans conséquences. Des spécialistes lancent à leur intention un nouveau produit d'assurance adapté à leur situation.

"C'est le premier produit conçu dans la région et pour la région en réponse aux conséquences de l'application des accords bilatéraux", commente Eric Orsel, une des chevilles ouvrières du nouveau concept d'assurance santé et prévoyance Mutuelle Santé Prévoyance Internationale.

En effet, les travailleurs frontaliers, qui bénéficiaient d'un régime relativement souple en matière d'assurance maladie avant le 1er juin 2000 (entrée en vigueur des accords bilatéraux), ont dû depuis lors choisir, pour eux et leur famille, entre le système suisse ou français. Un certain flou a régné autour de cette contrainte (voir *Entreprise romande* des 11.10.2002 et 22.11.2002), notamment parce que la France n'avait pas encore adapté sa loi sur la CMU (Caisse maladie universelle) au cas des frontaliers. Les questions du montant des primes et du libre choix du lieu de soins ne sont d'autre part pas encore définitivement réglées.

Bilatérales-compatible

Pour rappel, les frontaliers, jusqu'en 2009, doivent être assurés soit auprès d'une caisse maladie suisse selon la LAMal, soit auprès de la CMU spéciale frontalier (dont le niveau des primes n'est pas encore fixé), soit enfin auprès d'une assurance privée française. Dès 2009, ceux qui ont choisi la filière suisse devront obligatoirement y rester, de même que ceux qui ont opté pour la CMU française. Les assurés auprès d'un organisme privé français, eux, seront obligatoirement transférés à la CMU, les assurances privées devant théoriquement disparaître.

"On estime le nombre des transfrontaliers, à Genève, à 45 000, ce chiffre comprenant les travailleurs frontaliers, double-nationaux résidant en France (sans permis G) et les faux résidents suisses (qui habitent en France mais gardent une adresse en Suisse). Il valait la peine d'étudier un concept à leur intention", poursuit Eric Orsel. Il a donc créé la société mspint.org SA qui proposera, dès janvier 2004, le nouveau produit "bilatérales-compatible" Mutuelle santé Prévoyance Internationale, ~~en partenariat avec Vigny Depierre Conseils SA~~ garanti par les AGF, Mondial Assistance France et International SOS et les Rentes Genevoises - Forces Vives).

Le concept est basé sur des conventions de partenariat entre mspint.org et des entreprises, des fondations de prévoyance, des associations professionnelles ou des syndicats de personnel, et sur des contrats cadre avec des institutions ou fédérations (à noter qu'aucune tâche administrative ou participation financière n'est requise de la part de ces partenaires). L'adhésion du personnel frontalier est bien sûr libre et facultative.

Atouts

Le nouveau produit offrira un régime santé (trois choix possibles: au premier franc suisse, en complémentaire LAMal ou en complémentaire CMU, offrant en tout sept déclinaisons distinctes; possibilité, également, d'opter pour des franchises annuelles de 300 à 1500 francs), un régime de prévoyance et un régime de retraite supplémentaire (3e pilier lié). Il assurera le libre choix du lieu de soins (France, Suisse ou ailleurs en urgence), tant pour le travailleur frontalier que pour sa famille ou que pour les rentiers et, notamment, le remboursement en frais réels des soins dentaires, d'optique ou d'audioprothèses.

Parmi ses atouts et spécificités, notons encore que toutes les transactions financières (primes et remboursements) seront effectuées, sans frais, en francs suisses et que les internautes bénéficieront de tarifs avantageux (par exemple, décomptes mensuels envoyés par internet et non par courrier). "Il faut vivre avec son temps! Et économiser des frais administratifs lorsque cela est possible, de manière à pouvoir en faire profiter nos clients!"

"mspint.org est une SA sans but lucratif dont la vocation est de proposer la meilleure solution possible en couverture santé des frontaliers tout en respectant les lois. Cela semble évident, mais il faut savoir que bon nombre de contrats français ne sont pas toujours conformes aux règles suisses ou européennes", précise Eric Orsel.

Renseignements

mspint.org SA, Eric Orsel, ericorsel@mspint.org ou tél. 022 810 39 39.